RCS : ST DENIS DE LA REUNION
Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00112
Numéro SIREN : 337 725 949
Nom ou dénomination : EXA

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003264

E X A

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 40 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 4 RUE MONSEIGNEUR MONDON 97400 SAINT-DENIS

RCS SAINT-DENIS B 337 725 949

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

PROJET DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 31 DECEMBRE 2022

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un décembre, à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel, que comme mandataire.

Monsieur Pierre-Yves TESSIER, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Guillaume ESPITALIER-NOËL, en tant que Président de la SAS EXA Holding, est présent et accepte d'être nommé scrutateur. Il assure également les fonctions de secrétaire de l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président constate également que M. Serge FREZALS, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée, certifiée exacte par les membres du bureau,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels de l'exercice 2021, le rapport du Président du Conseil d'Administration, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Distribution d'un dividende exceptionnel en nature, par remise de 640.000 (six-cent-quarante-mille) actions de la société AVENTY AUDIT SAS, sise 46, rue de Provence 75009 Paris (RCS Paris 800 289 472), et en numéraire d'une somme de 642 (six-cent-quarante-deux) euros ;
- Questions diverses.

Le Président rappelle les données comptables de l'exercice 2021, lesquels se traduisent par les chiffres clés suivants :

- Le total des capitaux propres est de 3 646 838 € dont 40 000 € de capital social,
- Le report à nouveau est de 1 245 231,57 € et les autres réserves constituées pour un montant de 900 000 €, soit un total de réserves libres de 2 145 232 €,
- Le résultat net s'établit à 1 457 606 €,
- Le total du bilan à la clôture de l'exercice 2021 est de 6 426 420 €.

Le Président rappelle également que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, tenue en date du 27 juin 2022, a décidé une distribution du résultat de l'exercice (1 457 606 €) à hauteur de 700 000 €. Suite à cette distribution, le montant total des réserves libres se trouve être, à date, comme suit :

- Le report à nouveau est de 2 002 837,55 € et les autres réserves constituées pour un montant de 900 000 €, soit un total de réserves libres de 2 902 837,55 €

Le Président commente, par ailleurs, l'évolution des résultats de la société au cours de l'exercice écoulé et indique que les résultats opérationnels et net seront positifs en 2022. Le Président donne, par ailleurs, lecture de son rapport sur la distribution du dividende exceptionnel envisagé, rapport qui conclut que, conformément aux dispositions de l'article L.232-11, al. 3 du Code de commerce, la distribution exceptionnelle en nature portant sur 640.000 (six-cent-quarante-mille) actions de la société AVENTY AUDIT SAS, sise 46, rue de Provence 75009 Paris (RCS Paris 200 289 472), d'une valeur vénale de 800 000 euros (huit-cent-mille euros), selon avis d'expertise, n'aura pas pour effet d'amener le montant des capitaux propres de la Société à un niveau inférieur à celui du capital majoré des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du montant des réserves libres, à date, et après avoir entendu la lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration, décide de procéder à une distribution exceptionnelle :

- en nature, par remise de 640.000 (six-cent-quarante-mille) actions de la société AVENTY AUDIT SAS, sise 46, rue de Provence 75009 Paris (RCS Paris 200 289 472), d'une valeur vénale 800 000 (huit-cent-mille) euros, à la société EXA HOLDING SAS SPFPL,

- en numéraire, à la demande des autres actionnaires concernés, par remise d'une valeur totale de 642 (six-cent-quarante-deux) euros, attribuée selon leurs droits respectifs, comme suit :
 - 321 (trois-cent-vingt-et-un) euros à la SARL HAGORE,
 - 321 (trois-cent-vingt-et-un) euros à Monsieur Thierry ABASSBAY.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L.233-11 du Code de commerce, décide que la distribution sera prélevée sur les réserves libres qui seront diminuées, à due concurrence, des valeurs ainsi distribuées, pour s'arrêter désormais à 2 102 195,55 €.

Suite à la distribution de ce dividende exceptionnel, les réserves libres sont comme suit :

- Le report à nouveau est désormais de 1 202 195,55 € et les autres réserves constituées d'un montant de 900 000 €, soit un total de réserves libres de 2 102 195,55 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes des trois dernières années.

Année de Distribution	Montant
2022	700 000 euros
2021	700 000 euros
2020	900 000 euros

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts ou formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par le Président et dont copie est remise à chacun des actionnaires. Toute copie ou tout extrait du présent procès-verbal pourra être certifié conforme et délivré conformément aux statuts de la Société.

Le Président

Le Scrutateur

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION
Le 01/02/2023 Dossier 2023 00009215, référence 9744P31 2023 A 00538
Enregistrement : 125 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros